

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2009  
LORMES

COMPTE RENDU

---



*Membres : 25*  
*Présents : 17*  
*Excusés : 8*

Date d'envoi de la convocation : 04/12//2009

LE 21 DECEMBRE 2009, A 19H 00, S'EST REUNI LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MORVAN A LORMES, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-SEBASTIEN HALLIEZ, POUR LA TENUE D'UNE SEANCE ORDINAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION ADRESSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT EN DATE DU 04 DECEMBRE 2009.

Membres présents :

Robert SAUTEREL, Michel PETETIN (Bazoches), Hélène PINGUET (Lormes), Yves GIRARDOT, Patrice GRIMARDIAS (Chaloux), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD, Régis MAURISSO (Brassy), Jean-Claude JACQUINOT (Marigny L'Eglise), Michel NICOT (St Martin du Puy), Thomas PLOUVIN, Patrice COLOMB (Empury), Jean MORIN, Lucienne BIARDOUX, Fabien BUSSY (Dun Les Places), Odile RAPPENEAU (St André en Morvan), Alban BOURGEOT (Pouques Lormes)

Procurations :

Dominique MADJANSKY à Régis MAURISSO (Brassy)

Excusés :

Christelle JEANNIN (St Martin du Puy), Fabien BAZIN, Christian PAUL, Jean Pierre LACROIX, Jean Marc BOUGEOT (Lormes), Philippe DAUVERGNE (Marigny L'Eglise), Maurice THEVENIN (Pouques Lormes),.

ORDRE DU JOUR

---

- ✓ Maison de santé : demandes de subventions
  - ✓ Collecte des déchets ménagers
  - ✓ Contrat d'accompagnement CAE passerelles
  - ✓ Point sur l'offre de progression du cinéma
  - ✓ Demandes de subventions
- 
- ✓ Questions diverses

Le conseil débute par des remarques vis à vis du Conseil Général au sujet du déneigement des routes. Il est proposé de provoquer une réunion avec les services du conseil général pour améliorer le plan de déneigement cantonal.

## ✓ Maison de santé : demandes de subventions

Le travail a commencé avec l'architecte, le groupe de travail s'est réuni deux fois. Un premier projet architectural a été présenté par M Grillot, maître d'œuvre. Le plan de financement pourrait se présenter comme suit :

Dépenses		Recettes		%
TRAVAUX	453 054	FNADT via le Pays Nivernais Morvan	100000	20
Maitrise d'œuvre	37 800	Conseil Régional	101068	20
Frais annexes	14 487	Dotation Développement Rural	101068	20
		FEDER	101068	20
		Autofinancement	101 068	20
<b>TOTAL</b>	<b>505 342</b>		<b>505 342</b>	<b>100</b>

La convention avec l'hôpital telle que présentée et acceptée à l'unanimité.

L'objectif est de réaliser une maison de santé dans les locaux de l'hôpital local de Lormes, afin de permettre :

- Aux professionnels de santé déjà présents sur le territoire et qui le souhaitent de bénéficier de locaux à titre permanent ou temporaire
- L'installation future, en concertation avec les professionnels du territoire, de nouveaux professionnels intéressés par les conditions d'hébergement et de travail
- La possibilité d'accueillir de manière organisée des consultations avancées de spécialistes
- La possibilité d'accueillir de manière organisée des consultations para médicales
- La mise en réseau des professionnels

Une enquête a permis de recueillir les avis des professionnels locaux :

- Deux médecins souhaitent organiser des consultations gériatriques
- Un dentiste souhaite s'installer
- Une ergothérapeute est intéressée pour des consultations
- Une kinésithérapeute est intéressée
- Une psychologue et une pédicure podologue pourraient être intéressées à moyen terme.
- Des consultations avancées de spécialistes sont prévues et même déterminées.

Objectifs attendus :

- répondre à la désaffection de l'exercice isolé (faire venir des professionnels sur le territoire)
- permettre le maintien d'une offre de soins de qualité accessible à tous et adaptée aux besoins de chacun,
- développer la coordination des soins, la prévention et l'éducation sanitaire,

Les résultats attendus :

- un meilleur accueil des familles et des habitants
- Une prise en charge du patient dans sa globalité
- Des services de meilleure qualité

Toutes les questions concernant le loyer et les charges seront à débattre avec les professionnels de santé.

## ✓ Collecte des déchets ménagers

Les résultats sont de plus en plus encourageants pour la tournée du mardi.

Nous pouvons constater que pour la quatrième semaine de test, plus de 1 tonne de déchets a disparu des poubelles ultimes.

Cela correspond à plus de 50 % des déchets ultimes qui ont pu être valorisés. La collecte bio est de bien meilleure qualité que précédemment, elle permettra un meilleur compost, qui nous le rappelons est accessible pour l'entretien des espaces verts et/ou jardins.

La deuxième tournée qui sera concernée sera celle du jeudi. Et pour aboutir à un rythme de croisière il faudra passer à une nouvelle tournée tous les deux mois. Des sacs biodégradables pourront être distribués gratuitement également.

Des réunions vont également être prévues avec les commerçants et artisans afin de prévoir une tournée spécifique pour la collecte des cartons et autres matériaux recyclables.

## ✓ Contrat d'accompagnement CAE passerelles

Monsieur le Président propose que soient recrutés deux agents dans le cadre des emplois d'accompagnement à l'emploi passerelles à raison de 30 heures hebdomadaires avec une rémunération au SMIC afin d'accomplir les missions suivantes :

- agent technique environnement
- adjoint au secrétaire de service mutualisé avec le comité de développement et l'office de tourisme pour la tenue du SI de Dun les Places

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise le Président à signer les contrats d'embauche

autorise le Président à signer les conventions avec l'Etat

✓ Point sur l'offre de progression du cinéma

En ce qui concerne le cinéma, une réunion s'est tenue avec les associations proposant du cinéma sur les communes adhérentes à la CCPM. Il existe trois points de projection à l'heure actuelle

- Celles de Lormes et Brassy assurées par l'association sceni qua none et financées par les communes directement
- L'association du carrefour de Dun les Places qui projette à des films d'auteurs et documentaires, dont le financement est pour partie communautaire. (chiffres de fréquentation joints)

Un problème de fréquentation a été détecté pour les projections de sceni qua none, le jury de sélection va donc être élargi afin de pouvoir séduire un plus large public. Un travail en équipe va donc être mené afin que les deux associations proposent des films qui soient complémentaires, une plus large communication devra être faite.

✓ Demandes de subventions

Il s'agit de réfléchir et de mettre en place un système pour que l'on connaisse au mieux l'engagement associatif sur notre territoire et que soient votés les financements en connaissance de cause. Un groupe de travail pourrait être monté qui étudie les projets des associations pour l'année 2010 et pour que des solutions pour leur financement soient trouvées. Les personnes intéressées : Patrice GRIMARDIAS, Michel PETETIN, Lucienne BIARDOUX, Jean Sébastien HALLIEZ, Odile RAPPENEAU, Yves GIRARDOT

Cependant, quelques demandes de subventions doivent être délibérées :

Monsieur le Président propose à l'Assemblée que soit versée une subvention afin de venir en aide au Réseau d'Aides Spécialisés aux Enfants en Difficulté (RASED) pour l'achat d'une mallette pédagogique. Cette subvention sera de la somme de 398 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise le Président à mandater cette somme au profit de l'association COOP ANIM

✓ Questions diverses

- **convention slide contrôle**

Monsieur le Président propose à l'Assemblée que soit signé un avenant à la convention de location avec Slide Control pour l'entretien du séparateur à hydrocarbures.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise le Président à signer cet avenant à la convention.

- **régime TVA pour l'étang du goulot**

Le Président expose à l'Assemblée que dans le cadre des travaux à l'étang du goulot, il est nécessaire de délibérer pour assujettir ces investissements au régime TVA de droit commun.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité

- approuve cette proposition,
- décide d'assujettir les investissements qui auront lieu à l'étang du goulot au régime TVA de droit commun.

- **location de l'appartement route d'Avallon**

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer un bail de location pour le logement situé 48 route d'Avallon avec les conditions suivantes :

- loyer : 280 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- approuve cette proposition

autorise le Président à signer le contrat de location

- **Convention EPCC pour le fonctionnement de l'année 2009,**

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec l'EPCC pour le fonctionnement de l'année 2009, de septembre à décembre pour un montant de 8536.26 le trimestre avec la convention directeur de 1 325.23 €. Une deuxième convention appliquant de nouveaux tarifs devra être prise à partir du mois de janvier.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise le Président à signer la convention et à mandater les sommes correspondantes.

A ce sujet, il est rappelé que Monsieur Jean Yves CAULLET a été rencontré à plusieurs reprises à la communauté de communes afin de définir ensemble une convention de partenariat pour les élèves pratiquant de la musique là-bas pour un montant maximum de 1 000 € par an. Les termes de la convention vont être finalisés et le Président est autorisé à la signer.

- **Lac de Chaumeçon :**

Afin que la ville de Paris ne subisse pas les contrecoups de la crue centennale et dans le cadre du renouvellement de la convention à EDF des changements probables et importants du volume d'eau durant l'hiver sont à craindre. Une enquête publique a été menée, les utilisateurs nous ont alertés au sujet d'une éventuelle modification de l'espace lacustre. LA CCPM soutient la cause pour qu'aucune atteinte à la biodiversité n'ait lieu sur cet espace.